

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT

DOMAINE NATURE

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursannet +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch**DEMANDE D'UN PERMIS DE CHASSE SANS PORT D'ARME**

(A retourner à l'ENV)

SVP, remplir lisiblement au stylo à bille ou à l'encre.

COORDONNEES DU REQUERANT

Nom : Prénom :
Rue et numéro :
NP / localité : Canton ou pays :
Date de naissance : N° immatriculation du véhicule :
N° de téléphone : Courriel :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE EN MATIERE DE CHASSE DU REQUERANT

Nom de l'assurance : N° de police :
Durée de validité : du au

COORDONNEES DU CHASSEUR REFERANT

Nom et prénom : N° du permis:

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE

- Je suis titulaire d'un certificat d'aptitude à la chasse suisse et domicilié dans le Canton du Jura (émolument fixé à CHF 200.00)
- Je suis candidat chasseur en formation dans le Canton du Jura (émolument fixé à CHF 50.00).

Le permis de chasse sans port d'arme donne le droit à son détenteur de procéder à des essais de chien de chasse selon les modalités fixées à l'article 37 alinéa 2, de conduire des chiens et de les inciter à chasser ainsi que de chercher, lever, rabattre et transporter un gibier pour le compte d'un chasseur référant titulaire d'un permis jurassien valable, durant la période de validité du permis général et lors des traques aux sangliers. Il est soumis au paiement d'un émolument administratif.

ATTESTATION

Date : Signature :